

2021-18



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 14

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

**Séance ordinaire**  
**du 28 septembre 2021 à 19 heures 30 minutes**

**Sont présents :** BITSCH Raymond, DRAXEL Laurent, GUTTIG Stéphanie LICHTIN Sophie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, RICHARD Marie-José, SAGET Laurent, SARROCA Mylène, WALGENWITZ Éric, WALGENWITZ Jérémie, WALTER Brigitte, WEISS Jean-Julien, WEISS Nicolas.

**Absents excusés :** WOLF Vivien.

**Ont donné procuration :** ---

**Secrétaire de séance :** LILLER Laurent.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 28 juin 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Achat de terrain lieu-dit Ochsenmatte (M. WIOLAND)
4. Constitution d'une servitude de passage des réseaux (chemin du Merckenbach)
5. Création d'une nouvelle voie communale (chemin du Merckenbach)
6. Versement dans le domaine public de parcelles appartenant à la commune de Soppe-le-Bas
7. Convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance : révision du taux du contrat-groupe
8. Règlement de la salle communale
9. Association les Vergers du Soultzbach : convention de mise à disposition du terrain communal
10. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
11. Rénovation de l'Eglise
12. Divers

Mr le Maire ouvre la séance à 19h30 ; il donne connaissance des excuses des conseillers qui lui ont été transmises.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement et Mr le Maire passe à l'ordre du jour.

**Point n° 1**  
**Approbation du P.V. de la séance du 28 juin 2021**

Monsieur le Maire fait part de la remarque de Mme Stéphanie GUTTIG relative au procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 : Mme Stéphanie GUTTIG s'est abstenue pour le point n° 7

(Subvention exceptionnelle à l'Association Flore et Loisirs pour l'organisation du Festival du Cinéma) et non pour le point n° 9 (Motion relative au projet « HERCULE »).

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Point n° 2**  
**Désignation du secrétaire de séance**

M. Laurent LILLER est désigné secrétaire de séance.

**Point n° 3**  
**Achat de terrain lieu-dit « Ochsenmatte »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : la commune a été destinataire au mois de juin d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle 435 section 21 appartenant à M. WIOLAND Joseph.

Compte tenu du projet de créer un emplacement réservé sur cette parcelle dans le cadre de l'élaboration du PLUi en raison des dernières inondations, M. WIOLAND a été contacté par la commune afin de lui exposer la situation.

M. WIOLAND a accepté de vendre à la commune une bande de 4m et la division foncière est en cours. Cette parcelle a une contenance de 2a46, dont 2a14 en zone constructible et 0a32 en zone non constructible.

Le terrain sera acheté au prix de 11 000 €/are en zone constructible et 6 000 €/are en zone non constructible.

Dans ce cadre, les frais d'arpentage pour la division de la parcelle 435 et les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance du plan d'arpentage provisoire transmis par le géomètre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour l'acquisition de la partie de parcelle résultant de la division de la parcelle 435 section 21 selon le plan ci-annexé pour un montant global de 25 460 €, les frais d'arpentage étant à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, les frais notariés étant à la charge de la commune.

Monsieur Laurent DRAXEL arrive à 19 heures 38 minutes.

**Point n° 4**  
**Constitution d'une servitude de passage des réseaux**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : afin de permettre le bon écoulement des eaux pluviales dans le secteur lieu-dit Ochsenmatte, la commune souhaite constituer une servitude de passage sur les terrains de MM. GLARDON Frédéric et SCHNOEBELEN Jean (section 21 parcelles 378 et 59) afin de pouvoir créer un fossé le long de ces parcelles et l'entretenir par la suite. Les intéressés ont donné leur accord.

Ceci s'inscrit pleinement dans la démarche de sécurisation de la commune au regard du risque inondation suite aux intempéries subies en 2016 et 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise la constitution des servitudes suivantes par le biais d'un acte notarié (Me BOILEAU-PILET) :

2021-19

- servitude de passage pour création d'un fossé destiné à l'évacuation des eaux pluviales sur les parcelles 378 et 59 section 21
- décide de prendre en charge les frais d'actes notariés s'élevant à 716.53 €,
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à l'établissement des servitudes.

#### Point n° 5

#### Création d'une nouvelle voie communale (chemin du Merckenbach/lieu-dit Ochsenmatte)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : étant donné les nouvelles constructions édifiées chemin du Merckenbach au lieu-dit Ochsenmatte et les futures constructions à venir dans ce secteur, il est proposé de créer une nouvelle voie à cet endroit afin de faciliter le numérotage des maisons et d'éviter ainsi les confusions d'adresses. Cette rue se situera sur l'emprise des parcelles 445 et 448 et une partie de la parcelle 435 en cours d'arpentage (cf point 4).

Il convient de définir un nom pour cette voie et les éventuelles futures voies du secteur ; le Maire et les Adjoints proposent de choisir entre deux thématiques pour l'ensemble de cette zone : Fleurs ou Poètes.

Il est procédé à un tour de table afin de recueillir l'avis des conseillers municipaux.

Une large majorité se prononce plutôt pour la thématique Fleurs, moins sujette à difficultés (choix des personnalités, autorisations éventuelles à demander) et qui a une consonance 'champêtre' qui correspond davantage à la commune.

Le nom proposé pour cette rue est la 'rue des Fleurs'.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de la création de la rue des Fleurs au lieu-dit Ochsenmatte, parcelles 445, 448 et la parcelle issue de la division de la parcelle 435,
- autorise le Maire à effectuer les démarches en vue de la création de cette nouvelle voie communale.

#### Point n° 6

#### Versement dans le domaine public de parcelles appartenant à la Commune de Soppe-le-Bas

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : les rues suivantes sont bien inscrites au cadastre cependant les parcelles correspondantes n'ont pas été versées dans le domaine public. C'est pourquoi il convient de délibérer afin de verser ces parcelles faisant partie du domaine privé de la commune dans le domaine public :

- rue du Moulin : section 2 n°372-238 et 406 et section 22 n°183,
- rue des Peupliers : section 2 parcelles 359-407-386-411-414-421-447 et 275,
- rue des Vignes : section 22 n°167-230,
- impasse de l'Erable : section 2 n°351,
- impasse du Bouleau : section 2 n°352,
- rue de Lasbordes : section 21 n°327-346.

Cela permettra de rendre les plans plus lisibles et de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide que les parcelles précitées seront versées au domaine public,
- autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'élimination de ces parcelles au Livre Foncier.

**Point n° 7****Convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance :  
révision du taux du contrat-groupe****Exposé :**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

2021-20

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

**Article 1 :** prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

**Article 2 :** autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**Point n° 8**  
**Règlement de la salle communale**

Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises afin de contribuer à la modification du règlement de la salle communale : mise à jour du règlement pour clarifier les règles de fonctionnement avec les diverses associations qui y proposent des activités et proposition de modification des tarifs.

Le règlement a été transmis aux membres du conseil municipal avant la réunion et plusieurs remarques ont été émises par Mme Stéphanie GUTTIG.

Après avoir passé en revue un certain nombre d'observations, Monsieur le Maire propose que le groupe de travail se réunisse une nouvelle fois et que Mme Stéphanie GUTTIG y participe ainsi que toute personne qui aurait des propositions à faire sur ce règlement.

Ce point est par conséquent ajourné.

**Point n° 9**  
**Association Les Vergers du Soultzbach**  
**Convention de mise à disposition de terrain communal**

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point car l'association lui a fait part de son refus quant aux conditions de résiliation prévues par la convention de mise à disposition du terrain.

**Point n° 10**  
**Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable a été communiqué préalablement à la réunion aux membres du Conseil Municipal.

Le rapport n'appelle pas d'observations et est adopté.

**Point n° 11**  
**Rénovation de l'église**

Monsieur le Maire présente l'avancement du dossier de rénovation de l'église.

Les subventions sollicitées ont été obtenues, à savoir :

- DETR : 30% du montant HT des travaux,
- CEA : 30 000 €,
- Région – Climaxion : 25% sur le photovoltaïque et 40% sur les travaux concernant la partie production de chauffage.

La consultation d'architectes est en cours.

La commission travaux doit se réunir pour finaliser la décision relative au mode de chauffage et le choix des vitraux.

Il est envisagé de ne commencer les travaux qu'au printemps prochain afin d'éviter la période hivernale propice aux intempéries et ainsi raccourcir la durée du chantier.

L'église ne pourra par conséquent pas être utilisée pendant la période hivernale : en effet, le chauffage a été réparé mais le mode de chauffage n'est pas conforme à la réglementation en raison du Covid-19.

Monsieur le Maire a proposé à Monsieur le Curé de fonctionner comme suit :

- pour les célébrations des dimanches : les messes auront lieu dans un village voisin,
- pour les célébrations du mardi soir pour les enfants : la salle de formation située à l'étage de la salle communale sera mise à disposition,
- pour les célébrations du vendredi matin : la salle communale sera mise à disposition.

Monsieur le Curé a donné son accord.

Mme Stéphanie GUTTIG souligne que pour le vendredi matin, cela risque de poser un problème d'organisation : une activité ayant lieu le jeudi soir, qui se chargera d'installer les tables et chaises pour la messe ?

M. Raymond BITSCH indique qu'il est prêt à s'en charger ; ou l'Association de Country pourrait éventuellement mettre en place à l'issue du cours de jeudi soir ?

M. Laurent LILLER demande s'il ne serait pas possible de chauffer l'église uniquement avant et pas pendant les célébrations pour solutionner le problème de réglementation. Cette solution n'est cependant pas complètement satisfaisante en raison des émissions de monoxyde de carbone.

Monsieur le Maire indique que les choses ayant été convenues avec Monsieur le Curé, l'organisation sera telle que présentée ci-dessus et que la mise en place des quelques chaises et tables nécessaires ne devrait pas poser de problème majeur.

**Point n° 12**  
**Divers**

**Places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite près de la salle communale :**

M. Laurent LILLER évoque la possibilité de supprimer une place réservée aux personnes à mobilité réduite près de la salle communale afin de libérer une place pour les sapeurs-pompiers notamment.

M. Nicolas WEISS indique qu'il existe déjà 7 places réservées aux sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, Mme Stéphanie GUTTIG souligne qu'il s'agit peut-être d'une obligation légale pour la commune de délimiter un nombre minimal de stationnements réservés près des ERP (Etablissements Recevant du Public) car cela avait été le cas à proximité de l'église.

M. Laurent LILLER est chargé de procéder aux vérifications en matière de réglementation applicable à ce sujet.

2021-21

- **Formation « Massage cardiaque – défibrillateur » :**

Mme Marie-José RICHARD indique qu'elle a reçu 7 inscriptions au total sur deux séances qui auront lieu les 22 et 23 octobre dans la salle communale. Pour rappel cette formation est organisée par Mme RICHARD sous la responsabilité de la section citoyenne de Flore et Loisirs. 2 pompiers seront présents à chaque séance.

Un rappel sera publié sur Facebook afin de permettre d'autres inscriptions.

- **Déchetterie :**

Le portail a été abîmé, le constat est en cours.

Mme RICHARD demande s'il est possible de revoir l'heure de fermeture pour l'année prochaine car cela pose parfois problème pour aller fermer à 17 heures.

Monsieur le Maire indique que la plage horaire lui semble suffisante au regard de ce qui est pratiqué dans le secteur ; si la personne en charge de l'ouverture/fermeture va fermer plus tardivement, cela ne pose aucun problème. Il est également possible de se faire remplacer par un autre membre du conseil municipal (M. BITSCH se propose).

- **Bulletin « Soppe au fil de l'info » :**

Mme Brigitte WALTER indique les dates pour le prochain bulletin à paraître en fin d'année :

- date d'envoi du mail aux associations : 5 novembre,
- délai de remise des articles : 5 décembre au plus tard.

- **Journée citoyenne :**

Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur participation à la 6<sup>e</sup> édition de la journée citoyenne.

- **Marché autour du Stammtisch :**

La dernière édition du marché aura lieu le dimanche 3 octobre.

L'Association Les Vergers du Soultzbach assurera cette fois la buvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05 minutes.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la séance du 28 septembre 2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 28 juin 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Achat de terrain lieu-dit Ochsenmatte (M. WIOLAND)
4. Constitution d'une servitude de passage des réseaux (chemin du Merckenbach)
5. Création d'une nouvelle voie communale (chemin du Merckenbach)
6. Versement dans le domaine public de parcelles appartenant à la commune de Soppe-le-Bas
7. Convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance : révision du taux du contrat-groupe
8. Règlement de la salle communale
9. Association les Vergers du Soultzbach : convention de mise à disposition du terrain communal
10. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
11. Rénovation de l'Eglise
12. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WEISS Jean-Julien	Maire		
LICHTIN Sophie	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
WALTER Brigitte	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
MAZAJCZYK Richard	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BITSCH Raymond	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
RICHARD Marie-José	Conseillère municipale		
WALGENWITZ Éric	Conseiller municipal		
SAGET Laurent	Conseiller municipal		
WALGENWITZ Jérémie	Conseiller municipal		
WOLF Vivien	Conseiller municipal	Excusé	
WEISS Nicolas	Conseiller municipal		



2021-22

DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
SARROCA Mylène	Conseillère municipale		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		